

Compte rendu de la réunion
UFCA
ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES REGION PARIS ILE DE FRANCE
du mardi 2 septembre 2008

Les Présidents Bahuon, Diemer et Chebbah ainsi qu'Agnès Bricard, tous présents à l'estrade, ont rappelé le contexte dans lequel la réunion avait été organisée.

Suite aux débats parlementaires qui ont eu lieu dans le cadre de la LME sur la question du visa fiscal et qui ont mis en avant des désaccords entre les experts-comptables et les OGA, il est apparu nécessaire de renouer le dialogue afin de trouver des solutions satisfaisantes pour tous, dans l'intérêt même de la grande profession comptable.

D'où l'initiative conjointe d'André Paul Bahuon, Président de l'Ordre des Experts-Comptables Région Paris Ile de France

et de Jacques Diemer, Président de l'UFCA (qui regroupe 30 OGA qui représentent 100.000 adhérents) de profiter des Universités d'été franciliennes pour se réunir et essayer de trouver des positions communes au niveau de l'Ile de France afin de pouvoir le cas échéant les relayer par la suite au niveau national.

André-Paul Bahuon a rappelé l'intérêt des OGA dans le cadre des missions d'intérêt général qui leur sont confiées, notamment dans le domaine de la prévention fiscale et économique, des missions qui selon lui sont indispensables dans un pays moderne comme la France. Il a insisté sur le fait que ces missions étaient complémentaires des missions de conseil qui sont conduites par les experts-comptables.

Jacques Diemer a tenu à rappeler qu'historiquement c'étaient les experts-comptables qui s'étaient mobilisés pour créer les OGA et qu'encore aujourd'hui, ces derniers étaient majoritairement dirigés par des membres de l'Ordre se félicitant par ailleurs de la régularité des contacts avec André Paul Bahuon depuis 4 ans.

Au cours des débats, les personnes présentes soit président d'OGA, soit président ou vice président d'instances nationales d'OGA, soit directeurs de centres ont évoqués quelques propositions de nature à envisager la pérennité du rôle des OGA, dans le cadre d'une complémentarité forte de l'expert-comptable, à savoir :

- Aligner les entreprises individuelles qui adhèrent à un OGA sur les avantages qu'offrent les sociétés à l'IS (taux d'IS ramené à 15%). Le taux de l'IR pourrait être de 15% pour la part des bénéfices conservés dans l'entreprise.
- Réduire le délai de prescription pour les adhérents à un OGA,
- Donner aux OGA la possibilité d'être tiers de confiance dans le cadre de l'affectation du patrimoine de l'entrepreneur individuel,
- Faire jouer aux OGA un rôle de tiers de confiance sur la certification du chiffre d'affaires déclaré des autos entrepreneurs,

- Mettre les CIP dans les CGA et les AGA afin de développer la prévention dans les entreprises individuelles,
- Consolider l'observatoire des OGA dans le cadre de la mise en place d'une politique d'Intelligence Economique au niveau de la profession comptable, en complément des éléments issus de jedeclare.com,
- Développer la formation continue aujourd'hui délaissée dans les TPE, en mettant en place une formation diplômante pour les adhérents et certifiante pour leurs collaborateurs.

Ont été retenues quelques interventions, à savoir :

- Raymond Niro, directeur du CGARP attire l'attention de la salle sur le fait que le sujet de la formation est un sujet très sensible dans les relations actuellement très tendues entre l'APCM et les fédérations d'OGA.
- Agnès Bricard a souhaité préciser qu'il était indispensable de promouvoir l'unité de la grande profession comptable, notamment en y associant les organismes de gestion agréés. Cette unité est un préalable au dialogue avec les pouvoirs publics. Toute action en ordre dispersée serait fatale aujourd'hui à la fois aux OGA qui ont toujours le risque de voir le 1,25 supprimé et aux cabinets d'expertise comptable qui pourraient perdre une partie de leur chiffre d'affaires dès lors qu'un grand nombre d'entreprises individuelles ne sont chez les experts-comptables que parce que la signature fiscale est obligatoire pour être adhérent à un CGA.
- Christiane Company, représentant Philippe Paillet, Président de la FCGA estime que les clients BIC IR représentent 30% du chiffre d'affaires des experts-comptables. La disparition des CGA pourrait entraîner la désertion de 30 à 50% de cette population de clients pour aller ailleurs ou nulle part. Les Centres FCGA et/ou ANPRECEGA totalisent une population de 400.000 adhérents via 6000 correspondants experts-comptables. Sachant que le montant d'honoraire moyen annuel est de 1000 euros ; la perte potentielle pourrait être très importante pour la profession (200 millions d'euros). A comparer aux 20.000 pertes de mandats de commissariat aux comptes dans les SAS qui représentent environ 60 millions d'euros. Ces chiffres ne tiennent pas compte des BNC dans les AGA dont la perte de clientèle pour les cabinets comptables serait aussi significative puisque pour mieux répondre aux questions pointilleuses lors des examens de vraisemblance et de cohérence ces BNC viennent vers les experts-comptables.
- André Huet, Président d'Honneur du Conseil Supérieur a largement insisté sur la nécessité pour les experts-comptables et les OGA de travailler ensemble à la promotion de l'entreprise individuelle et à son développement, dès lors que cette dernière représente une grande partie du chiffre d'affaire des experts-comptables. Il a insisté sur la nécessité pour les parties de faire des propositions communes aux pouvoirs publics dès lors que le statut d'entreprise individuelle n'est pas reconnu comme l'est le statut de l'entreprise sociétale. Il estime nécessaire de créer un système d'équité entre les deux statuts.
- Agnès Bricard a précisé que dans le cadre de la protection de la résidence principale de l'entrepreneur individuel mise en place par le Ministre Renaud Dutreil, la question de savoir si l'entrepreneur protège sa résidence principale à travers une déclaration

chez le notaire est posée de manière systématique par les OGA ou les experts-comptables. Tout le monde a reconnu que ce n'était pas le cas, mettant en avant une mission d'intérêt général pour la profession comptable qui serait d'assurer un service après vente des dispositions législatives qui concernent les entreprises individuelles.

En résumé, face à une profession juridique en pleine mutation, l'enjeu pour la grande profession comptable pourrait consister à appuyer les pouvoirs publics dans le cadre de l'atteinte de trois objectifs :

- un point de croissance supplémentaire pourra être obtenu notamment à travers une transparence fiscale renforcée (enjeu nouveau avec les autos entrepreneurs) et une meilleure prévention des difficultés des entreprises,
- une meilleure productivité de l'Etat grâce au développement de la dématérialisation (systématisation des télétransmissions des liasses)
- une meilleure prise en compte du capital humain à travers la mise en place de formations pour les entrepreneurs individuels et leurs salariés.

Enfin, les intervenants ont souhaité que face au danger encouru par les OGA (pérennité) comme par les experts-comptables (perte de chiffre d'affaires), une déclaration commune, d'unité et de collaboration active était une étape préalable nécessaire avant de rétablir le dialogue avec les pouvoirs publics pour imaginer l'avenir de la profession.

L'ensemble des participants s'accordent à dire qu'il faut agir rapidement pour que cette unité de la grande profession comptable soit matérialisée avant la discussion parlementaire sur la prochaine loi de finances 2009.

Il est suggéré la mise en place d'un groupe de travail sous l'égide de l'Ordre National.

En conclusion des débats, il ressort les points suivants :

- André Paul Bahuon indique qu'une lettre d'information et de relation de cette réunion serait adressée au Président Jean Pierre Alix,
- André Paul Bahuon, ainsi qu'il la souhaité, dès le numéro de printemps, demande au comité de rédaction du Francilien d'hiver, un dossier consacré à la relation OGA/expert-comptable.
- Jacques Diemer, et André Paul Bahuon vont travailler en y associant Agnès Bricard et Jean Claude Spitz (Présidents d'honneur) de l'Ordre des Experts Comptables Région Paris Ile de France, à la préparation d'une déclaration commune OGA / OEC pour la région Francilienne dans les prochaines semaines.
